



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations**

**Service de la protection de l'environnement et
installations classées**

Laval, le 30/05/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 19/05/2022

Contexte et constats

Publié sur



**EARL CHATAIGNIERS(DES)
LES CHATAIGNIERS
53320 LOIRON RUILLE**

Références : dossier n° 4116/4117- AH – 202200907

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 19/05/2022 dans l'établissement EARL CHATAIGNIERS (DES) implanté LES CHATAIGNIERS - 53320 LOIRON RUILLE. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'inspection a été faite dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EARL CHATAIGNIERS (DES)
- LES CHATAIGNIERS - 53320 LOIRON RUILLE
- Code AIOT dans GUN : 0055301521
- Régime : Enregistrement

L'exploitation bénéficie d'un AP n° 2002-P-709 du 14 mars 2002 pour exploiter un élevage porcin de 300 truies, 25 cochettes, 5 verrats, 780 porcelets post-sevrages et 1224 porcs à l'engraissement soit 2245 animaux équivalents.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Tous les thèmes de l'arrêté préfectoral du 27/12/2013 ont été contrôlé

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les

installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Il n'y a pas eu de constat hors des points de contrôle.

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)
Prescriptions générales	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 3, 4, 5, 6, 7, 10, 20, 21, 22, 24, 31, 32	/
Prescriptions générales sur la gestion de l'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 16, 17, 18, 19, 22	/
Prescriptions générales sur la gestion de l'eau	Arrêté Ministériel du 11/09/2003, article 8	/
Prescriptions générales sécurité, incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 8, 9, 12, 13, 14, 15	/

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)
Prescriptions générales effluents, déchets	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 11, 23, 25	/
Prescriptions générales déchets, équarrissage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 33, 34, 35	/
Prescriptions générales épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 26, 27, 37	/

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Il a été constaté des non-conformités moyennes.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 3, 4, 5, 6, 7, 10, 20, 21, 22, 24, 31, 32
Thème(s) : Élevage, Généralités
Prescription contrôlée : Effectifs, tenues générales, gouttières, propreté, perceptions odeurs, dératisation, plantation, bruit, gestion des pâturages et parcours extérieurs
Constats : Le jour de l'inspection, il a été constaté 330 truies et verrats, 40 cochettes, 653 porcelets post-sevrage et 1203 porcs à l'engraissement, soit 2363,60 animaux équivalents. L'exploitation bénéficie d'un AP n° 2002-P-709 du 14 mars 2002 pour exploiter un élevage porcin de 300 truies, 25 cochettes, 5 verrats, 780 porcelets post-sevrages et 1224 porcs à l'engraissement soit 2245 animaux équivalents. Il a été constaté un dépassement d'effectif de 25 truies et verrats, 15 cochettes. Pour les points, il n'y a pas de constat de non-conformité.
Observations :
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales sur la gestion de l'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 16, 17, 18, 19, 22
Thème(s) : Élevage, Gestion de l'eau
Prescription contrôlée : Alimentation eau, analyse, compteur, relevé mensuel, disconnection, gestion économe, déclaration forage, abreuvement des animaux
Constats : Absence de relevé mensuel des consommations d'eau
Observations : Lors de l'inspection, il a été donné à l'exploitant le formulaire de régularisation de son forage.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales sur la gestion de l'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 11/09/2003, article 8
Thème(s) : Élevage, Tête de forage
Prescription contrôlée : Sécurisation de la tête de forage
Constats : Absence de sécurisation de la tête de forage
Observations :
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales effluents, déchets

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11, 23, 25
Thème(s) : Élevage, Gestion des effluents
Prescription contrôlée : Stockages, étanchéité, stockage au champ, mis sur CEP
Constats : Il n'y a pas de constat de non-conformité.
Observations :
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales déchets, équarrissage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 33, 34, 35
Thème(s) : Élevage, Déchets, équarrissage
Prescription contrôlée : Gestion des déchets, absences de brûlage de déchets, emballages médicaments, emballages phytosanitaires, bac équarrissage, congélateur, aire facile à nettoyer
Constats : Il n'y a pas de constat de non-conformité.
Observations :
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales sécurité, incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 8, 9, 12, 13, 14, 15
Thème(s) : Élevage, Sécurité du site et incendie
Prescription contrôlée : Stockage « produits dangereux », rétention (produits dangereux, cuve à fuel,...), stockage gaz, sécurisation des fosses, stockage produits phytosanitaires, extincteurs, vérifications des extincteurs, affichage de sécurité, accessibilité réserve incendie, borne incendie, plan d'eau ou mare, autres, vannes de coupures générales, registre des risques, plan des zones à risques, fiche de donnée de sécurité, contrôles des installations électriques
Constats : Absence de rétention des bidons d'huile.
Observations :
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 26, 27, 37
Thème(s) : Élevage, Épandage
Prescription contrôlée : Respect des périodes, respect des périodes des CIPAN, interdiction d'épandage le week-end, plan de fumure, analyse de terre, épandage de boues de STEP, bons d'enlèvements des prêteurs de terre, plan d'épandage, dose nitrate apportées (prévisionnelle)
Constats : Il n'y a pas de constat de non-conformité.
Observations :
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

BILAN N et P205

NOM: EARL LES CHATIGNIERS

ADRESSE: LES CHATIGNIERS - 53320 LOIRON-RULLE

ANIMALX	kg N	kg P205	Nombre	N produit	P205 produit	temps pature	DATE: 11/02/22				Production d'azote épurable par les vaches laitières (kgN/année)			
							N maîtrisable	P non maîtrisable	P maîtrisable	P non maîtrisable	production laitière	production laitière	production laitière	production laitière
Vaches laitières	68	39	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	Temps passé à l'extérieur	< 1000 kg	6000 à 8000 kg	> 8000 kg
Vaches allaitantes	40,5	25	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	4 mois	75	83	91
Vaches de réforme	25	7	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	4 à 7 mois	92	101	111
Génisses 0 - 1 an	42,6	19	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	7 mois	104	115	126
Génisses 1 - 2 ans	54	25	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	Production de phosphore par les vaches laitières (kgP/année)			
Génisses > 2 ans	54	25	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Mâle 0 - 1	25	7	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Mâle 1 - 2 ans	20	14	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Mâle > 2 ans	42,5	18	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
engraissement	40,5	25	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Brouillard < 1 an engraissement	73	34	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
pièce de veau de boucherie	27	16	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Trité ou verrat présent, par an(e)	6,3	3	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Trité ou verrat présent, par an(e)	11,4	14,1	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Trité non reproducteur, par an (e)	9,5	6,36	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
porcelet produit en post-sevrage(e)	3,17	2,12	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
porcelet produit en post-sevrage(e)	0,44	0,31	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Trité ou verrat présent, par an (biphasé)	14,3	11	290	4147	3190	0	0,00	4147,00	0,00	3190,00	production laitière			
Trité non reproducteur, par an (biphasé)	7,8	4,35	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
porc charcutier produit après ps (biphasé)	2,6	1,45	3750	5750	5437,5	0	0,00	9750,00	0,00	5437,50	production laitière			
porcelet produit en post-sevrage (biphasé)	0,39	0,23	4000	1660	920	0	0,00	1560,00	0,00	920,00	production laitière			
canards barbares (mixte)	0,094	0,069	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
canard mulard PAG (extérieur)	0,113	0,117	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
canard mulard PAG (intérieur)	0,129	0,12	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
canards pkltus	0,06	0,054	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
canes Barbaries futures reprod	0,153	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
canes Barbaries reprod	0,564	0,724	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Canes pélin x barbare reprod	0,561	0,629	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
dindes bourdes	0,285	0,242	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
dindes médium	0,237	0,23	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
dindes reprod	0,584	0,592	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
pintheades stid	0,042	0,035	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
pintheades label	0,068	0,054	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poules ponduses stid (cages stid)	0,436	0,38	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poules ponduses stid (cage fosse profonde)	0,242	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poules ponduses label	0,467	0,38	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poules ponduses label	0,373	0,353	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poules ponduses bio	0,365	0,349	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poules ponduses reprod chair	0,362	0,495	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poules ponduses reprod ponte	0,324	0,446	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poulet bio bat fixe	0,082	0,074	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poulet label bat fixe	0,068	0,048	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poulet léger (export)	0,021	0,009	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poulet stid certifié	0,045	0,027	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poulet stid tourd	0,039	0,026	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
poulet stid	0,028	0,015	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière			
Total	15457,00	9547,50					0,00	15457,00	0,00	9547,50	production laitière			

N org non maîtrisable	N org maîtrisable	P org non maîtrisable	P org maîtrisable
33,00	15457,00	0,00	9547,50

exportation premier	12315	8929
Importation	0	0
N organique sur l'exploitation	3142,00	
P organique sur l'exploitation	618,50	
SAU exploitation	26,06	
S.P.E	0	
S.P.N.E	0	
S.PATURE	0	
S.PATURE.N.E	0	
Indice N	120,6	
N Minéral	2800	
Indice N total	228,0	
P Minéral	0	
Indice P	23,7	
exportation des cultures		
	1855	Ratio
		33,32%

Temps passé à l'extérieur	38	38	38	38
4 mois	38	38	38	38
4 à 7 mois	38	38	38	38
7 mois	38	38	38	38

préteur de terre	inscrit au PE	Bordereau valide	Kg N	Kg P
GAREU DE LA GILLYNE	X			
EARL DE LA LOIRE	X	X	12315	8929
IMME QUELIERE MARIE	X			
M HERRAU PASCAL	X			

